



LE BILAN DE SANTE DE LA P.A.C.

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

1



1 - L'origine des décisions :

- la réforme de la PAC de 2003
- le LIVRE BLANC du Massif Central

2 - Les décisions européennes du 20 novembre 2008

3 - Les décisions françaises du 23 février 2009

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

2



L'origine des décisions : LA REFORME DE LA PAC de juin 2003

L'origine des décisions : la réforme de la PAC de juin 2003

- **1992** : Baisse de prix et aides compensatoires : céréales et viande bovine
- **1999** : - Baisse de prix et aides compensatoires
+ Suppression ou réduction de l'intervention en viande bovine et lait
- **2003** : **Clause de révision à mi-parcours**

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

3



L'origine des décisions : LA REFORME DE LA PAC en 2003

2003 = une réforme en profondeur

- Découplage des aides : à partir de 2005
 - Conditionnalité des aides : de 2005 à 2007
 - Modulation des aides : 3 % en 2005, 4 % en 2006, 5 % à partir de 2007
 - Réforme laitière : Aide Directe Laitière à partir de 2004 : prorogation des quotas jusqu'en 2015
- + une clause d'examen à mi-parcours :
« **Bilan de santé en 2008** »

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

4



L'origine des décisions : LE LIVRE BLANC DU MASSIF CENTRAL

Dans un contexte national : « on ne touche à rien d'ici 2013 »

Une réflexion des responsables du Massif Central basée sur deux constats :

- **la PAC actuelle est inefficace et inéquitable**
- **il y a des opportunités pour agir**

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

5



L'origine des décisions : LE LIVRE BLANC DU MASSIF CENTRAL

La PAC actuelle est inefficace :

- des marchés déstabilisés
- l'Union Européenne incapable de répondre à la demande mondiale
- des territoires fragiles menacés

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

6



L'origine des décisions : LE LIVRE BLANC DU MASSIF CENTRAL

La PAC actuelle est inéquitable :

- des écarts de revenu structurels considérables

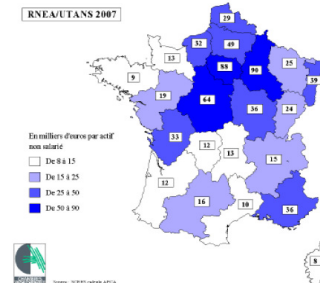
Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

7



L'origine des décisions : LE LIVRE BLANC DU MASSIF CENTRAL

RNEA/UTANS 2007



Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

8



L'origine des décisions : LE LIVRE BLANC DU MASSIF CENTRAL

Des écarts de revenu structurels considérables :

2005	Cantal	Eure et Loire
RNEA/UTANS	15 300	32 900
Subventions/UTANS	19 000	38 400
Progression RNEA 2007/2005	- 20 %	+ 165 %

Source : Comptes départementaux de l'agriculture en 2005

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

9



L'origine des décisions : LE LIVRE BLANC DU MASSIF CENTRAL

Proposition :

Refondre la PAC autour de quatre axes principaux

- sécurisation de la production
- sécurisation du revenu
- soutien aux zones à handicaps naturels et aux secteurs fragiles
- soutien à la recherche et à l'innovation

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

10



Axe 1 : une production sécurisée

Sécuriser la production et donc l'approvisionnement des consommateurs, c'est :

- Constituer des stocks de sécurité
- Des échanges régulés en fonction des conditions de production
 - « La préférence communautaire »
 - Des conditions sociales, environnementales, sanitaires et financières équitables
- L'aide à la transformation et la promotion
- Organiser le regroupement de l'offre et la mise en marché
- Développer les interprofessions
- Développer la contractualisation

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

11



Axe 2 : des revenus sécurisée

Sécuriser les revenus, c'est :

- Une aide de base mutualisée pour financer les « biens publics » non rémunérés par le marché
 Mise en œuvre d'une aide à l'hectare mutualisée au niveau national
 - Une conditionnalité remplacée par un nouveau contrat tenant compte de l'activité économique
- Des systèmes de lissage des prix
 - Garantie de prix minimum compatibles avec les coûts de production
 - Le déficit paiement
 - Des fonds de mutualisation intersectoriels pour faire face aux accidents climatiques et sanitaires

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

12



Axe 3 : soutien aux zones fragiles

- ICHN
- Aides à l'installation et à l'investissement
- Mesures spécifiques pour l'élevage allaitant bovin et ovin
- Mesure spécifique « lait » dans la perspective de la suppression des quotas
- Mesures de maintien des systèmes herbagers par une aide à la prairie

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

13



Axe 4 : soutenir la recherche et l'innovation

- **Création d'un fonds en faveur de la recherche et de l'innovation (produire mieux et s'adapter aux marchés)**
 - Evolution des systèmes
 - Adaptation des produits
 - Nouveaux débouchés
 - Recherche de valeur ajoutée
 - Lien avec les pôles de compétence et les pôles de compétitivité

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

14



L'origine des décisions : LE LIVRE BLANC DU MASSIF CENTRAL

Des opportunités pour agir :

- le bilan de santé de la PAC avant fin 2008
- la présidence française de l'Union Européenne au deuxième semestre 2008
- la préparation de l'après 2013

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

15



L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

16



L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

Le Calendrier

- **20 novembre 2008** Accord européen
- **23 février 2009** Choix du Ministère
- **1^{er} août 2009 au plus tard** Transmission à la Commission Européenne des décisions nationales
- **Automne 2009** Modulation supplémentaire : + 2 %
- **1^{er} janvier 2010** Mise en œuvre
- **Automne 2010** Traduction dans les soutiens

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

17




L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

Position de départ de la Commission européenne

- **Affaiblissement des outils de gestion des marchés**
 - quotas
 - jachère
 - intervention
- **Découplage total**
- **Modulation supplémentaire de 8 %**

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

18




**L'ACCORD SUR LE
« BILAN DE SANTE » DE LA PAC
DU 20 NOVEMBRE 2008**

Gestion des marchés :

un affaiblissement des outils de régulation

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009 19



**L'ACCORD SUR LE
« BILAN DE SANTE » DE LA PAC
DU 20 NOVEMBRE 2008**

Gestion des marchés : grandes cultures

- Mise à zéro de l'intervention en maïs, sorgho, orge, riz et blé dur (qui devait, initialement, être supprimée)
- Intervention en blé tendre limitée à trois millions de tonnes en prix garanti (le reste par adjudication), en-deçà du prix d'intervention de 101,31 €/t.)
- Suppression de la jachère en 2009

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009 20



**L'ACCORD SUR LE
« BILAN DE SANTE » DE LA PAC
DU 20 NOVEMBRE 2008**

Gestion des marchés : productions animales

- Suppression de l'intervention en porc
- Beurre et poudre de lait écrémé : intervention conservée dans sa forme actuelle
- « Atterissage en douceur » des quotas laitiers
- Suppression de l'aide au beurre pâtisier

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009 21



**L'ACCORD SUR LE
« BILAN DE SANTE » DE LA PAC
DU 20 NOVEMBRE 2008**

Gestion des marchés : quotas laitiers

- **Augmentation de 1% par an sur 5 ans à partir de la campagne 2009/2010**
 - Italie : augmentation dès 2009 de 5% des quotas
- **Correction plus souple des quantités livrées en fonction du taux de matière grasse** : quantité de lait livré augmentée de 0,09% au lieu de 0,18% si dépassement du TMG de référence

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009 22



**L'ACCORD SUR LE
« BILAN DE SANTE » DE LA PAC
DU 20 NOVEMBRE 2008**

Gestion des marchés : quotas laitiers

- **Modalités de prélèvement sur les excédents :**
 - modifiées en 2009/2010 et 2010/2011
 - dépassements de quotas jusqu'à 6% : niveau normal de prélèvement appliqué (27,83€/100kg)
 - dépassements de quotas supérieurs à 6% : niveau de prélèvement égal à 150% du niveau normal.
 - « classiques » à partir de la campagne 2011/2012.
- **Remontée des quotas à la réserve nationale :** dès qu'un producteur n'aura pas commercialisé une quantité égale au moins à 85% (contre 70 actuellement) de son quota
- **Rapports sur le marché et les quotas :** 31 décembre 2010 et 31 décembre 2012

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009 23



**L'ACCORD SUR LE
« BILAN DE SANTE » DE LA PAC
DU 20 NOVEMBRE 2008**

L'évolution des soutiens

- Découplage
- Redéploiement
- Rééquilibrage
- Modulation et développement rural
- Conditionnalité

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009 24

L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

L'évolution des soutiens

- Maintien de la PMTVA et de la PB mais possibilité pour les EM de les découpler davantage (décision au plus tard au 1er août 2009)
 - Pas de possibilité de progressivité
- Découplage total au 1er janvier 2010 :
 - Grandes cultures
- Découplage total au plus tard au 1er janvier 2012
 - Paiement viande bovine (sauf PMTVA)

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

L'évolution des soutiens

- Modulation supplémentaire**
 - + 5 % (2% en 2009, puis 1%/an sur trois ans) soit 10 % en 2012, prélèvement supplémentaire de 4% si aides > 300.000 euros
- Fléchée vers les mesures liées à 6 nouveaux défis**
 - lutte contre le changement climatique
 - développement des énergies renouvelables
 - mesures de gestion de l'eau
 - préservation de la biodiversité
 - soutien au secteur laitier
 - innovation pour les 4 premiers défis
- Cofinancement**
 - Standard : 75%
 - les montants dégagés retournent complètement à l'État Membre

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

L'évolution des soutiens

- Aides JA : revalorisation du plafond à 70 000 €**
- Aide aux investissements dans le secteur laitier :** possibilité d'aide permettant d'augmenter les capacités de production

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

L'évolution des soutiens - 1er Pilier -

Article 46	Article 47	Article 63	Article 68
Harmonisation	Régionalisation	Découplage	Réorientation
Réduction des DPU les plus élevés pour augmenter les plus faibles	Vers un DPU unique à l'échelle d'une région ou du pays	Transferts des montants issus du découplage pour revaloriser les DPU d'autres secteurs	Modulation des aides au sein du premier pilier vers la qualité, l'environnement, les secteurs fragiles, la gestion des risques

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

Les possibilités de réorientation des soutiens

- L'article 46 : harmonisation**
 - permet d'harmoniser la valeur des DPU en réduisant les plus élevés au profit des plus faibles
 - cet article permet uniquement de modifier les DPU existants
 - évolutions progressives programmées sur trois années
 - harmonisation peut-être appliquée par région

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

Les possibilités de réorientation des soutiens

- L'article 47 : régionalisation**
 - permet d'harmoniser la valeur des DPU et d'en attribuer sur toutes les surfaces (actuellement : 24,2 millions d'ha en France contre une SAU de 27,6 millions d'ha)
 - ceci suppose d'annuler les DPU existants
 - l'octroi de DPU se fait sur la base des régions
 - un état membre peut être considéré comme une seule région

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009



L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

En 2006	DPU moyen/ha	Total aides 1 ^{er} pilier/ha
Cantal	133	234
Auvergne	145	241
France	208	298
Bretagne	266	345
Centre	238	329

Ha de SAU totale (et non par ha portant des DPU)

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

31



L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

Les possibilités de réorientation des soutiens

• L'article 68 :

- Réorientation des aides dans la limite de 10% (840 M€) vers :

- * les productions fragiles : ovins, protéagineux, lait en zones difficiles (max. : 3,5 % : 284 M€)
- * les fonds sanitaires
- * l'assurance récolte
- * les démarches de qualité environnementales

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

32



L'ACCORD SUR LE « BILAN DE SANTE » DE LA PAC DU 20 NOVEMBRE 2008

Redistribution des aides nouvellement découplées de manière non historique

• L'article 63 :

- Peut se faire de façon non historique en utilisant tout ou partie des soutiens nouvellement découplés
- Revalorisation ou création de DPU pour, par exemple, les surfaces en herbe ou les éleveurs
- Ne doit pas conduire à

- * Exclure un agriculteur du RPU
- * Diminuer le montant d'aide total perçu de plus de 25%

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

33



LES DECISIONS FRANCAISES DU 23 FEVRIER 2009

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

34



LES OBJECTIFS DU MINISTRE

- « consolider l'économie agricole et l'emploi sur l'ensemble du territoire
- instaurer un nouveau mode de soutien pour l'élevage à l'herbe
- accompagner un mode de développement durable de l'agriculture
- instaurer des outils de couverture de risque climatique et sanitaire »

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

35



LES DECISIONS DU MINISTRE

- «des choix faits dans l'optique du maintien d'une politique agricole en 2013
- une politique agricole légitime économiquement, écologiquement, socialement, territorialement
- l'utilisation en France des articles 68 et 63 au profit d'une PAC plus solidaire avec des aides mieux équilibrées»

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

36



ARTICLE 68 : 422,6 M€

Cet article permettait de prélever sur les aides encore couplées et/ou les DPU jusqu'à 10 % du plafond national (840 M€).

- 422,6 M€, soit 5 % du plafond national, sont utilisés pour trois priorités :
 - les productions fragiles
 - l'agriculture durable
 - la couverture des risques

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

37



ARTICLE 68 : ovins - caprins 135 M€

- Une aide couplée à la tête : 20 €/tête ?
- Modalités à définir :
 - tous les animaux seront-ils primés ou non (droit à prime) ?
 - les différents type d'animaux (ovin viande, ovin lait, caprins) sont-ils primés au même niveau ?

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

38



ARTICLE 68 : production laitière en montagne : 45 M€

- Une aide couplée au litre de lait d'un montant de deux centimes d'euro par litre, dans la limite d'un plafond par exploitation
- Modalités à définir :
 - zone concernée par cette aide (haute montagne, montagne, piémont...)
 - type de lait (vache, ovin, caprin) concerné
 - plafond par exploitation

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

39



ARTICLE 68 : autres productions fragiles

- Blé dur dans les zones traditionnelles : 8 M€
- Veau sous la mère : 4,6 M€
- Protéines végétales : 40 M€
(y compris les nouvelles surfaces en légumineuses fourragères)

Pour information, les surfaces actuelles en protéagineux représentent 232 000 ha, soit une aide de 172 €/ha (s'il n'y a pas de nouvelles surface en légumineuses)

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

40



ARTICLE 68 : Agriculture Biologique : 50 M€

- Aide au maintien dans le premier pilier (aide à la conversion dans le 2ème pilier)
- Modalités à définir
 - type de surface
 - plafond

Pour information, les surfaces actuelles en AB sont de 553 000 ha, soit une aide moyenne potentielle de 90 €/ha (mais l'objectif de développement est de trois fois la surface en AB d'ici 2013).

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

41



ARTICLE 68 : Assurance récolte : 100 M€

- Subvention des primes d'assurance, tout particulièrement pour le secteur des fruits et légumes
- Modalités à définir
en fonction des futurs règlements d'application et du soutien actuel dans le cadre du Fonds National de Garantie des Calamités Agricoles.

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

42



ARTICLE 68 : fonds sanitaire : 40 M€

- Indemnisation des conséquences des incidents sanitaires sur les productions animales et végétales ou d'évènements ayant altéré la qualité sanitaire des produits
- Prélèvements après indemnisation → pas de prélèvement sur les aides pour alimenter ce fonds en 2010
- Modalités à définir : fonctionnement des fonds

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

43



ARTICLE 63 : herbe : 700 M€

- Au sein du premier pilier, soutien sous la forme d'un DPU (création ou revalorisation)
 - montant plus élevé sur les 50 premiers hectares
 - fonction du taux de chargement à l'hectare :
 - * montant maximal > 0,8 UGB/Ha
 - * dégressivité entre 0,8 et 0,5 UGB/Ha
- Au sein du second pilier, la PHAE est maintenue

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

44



ARTICLE 63 : herbe : 700 M€

- Modalités à définir :
 - quels types d'herbe concernés par ce soutien
 - sur quelle période de référence
 - comment se calcule le chargement (type d'animaux, prise en compte du maïs fourrager ... ?)
 - quelle BCAE associée à ce soutien

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

45



ARTICLE 63 : Fourrages annuels : 30 M€

- Soutien sous la forme d'un DPU (création ou revalorisation)
- Modalités à définir
 - période de référence
 - quels fourrages concernés ?
 - chargement minimum imposé
 - si oui, comment se calcule t'il ?

Pour information, les surfaces en fourrages annuels sont de 1 650 000 ha, dont 1 370 000 ha de maïs, soit une aide moyenne de 18 €/ha.

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

46



DEVELOPPEMENT RURAL : 231 M€

- Maintien de la PHAE dans le second pilier (240 M€/an dont 64 de financement national)
- Revalorisation de l'ICHN sur les 25 premiers hectares (+ 42 M€, soit + 8,2 %)
- Financement des « nouveaux défis » : 32 M€/an
 - amélioration de la performance énergétique
 - gestion de l'eau
 - biodiversité
 - conversion Agriculture Biologique : + 7 M€/an

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

47



LE FINANCEMENT DES OBJECTIFS

- **Article 68** : 385 M€ prélevés sur toutes les aides (*)
- **Article 63** : 640 M€ prélevés sur les aides aux grandes cultures
130 M€ prélevés sur les aides animales
- **Développement rural** : (2ème pilier)
202 M€ prélevés sur toutes les aides

(*) le fonds sanitaire ne sera pas financé par un prélèvement sur les aides mais par les aides non utilisées.

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

48



LES AIDES ACTUELLES

- **5,96 milliards d'aides découplées (DPU), dont :**
 - 4,1 issus des aides historiques grandes cultures
 - 0,914 issus des aides historiques secteur bovin
 - 0,860 issus des aides historiques secteur laitier
 - 0,080 issus des aides historiques secteur ovin
- **2 milliards d'aides couplées :**
 - 1, 1 au titre des grandes cultures
 - 0,914 au titre des aides bovines (dont 0,734 pour la prime vache allaitante)

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

49



L'IMPACT SUR LA FERME CANTAL (en M.€)

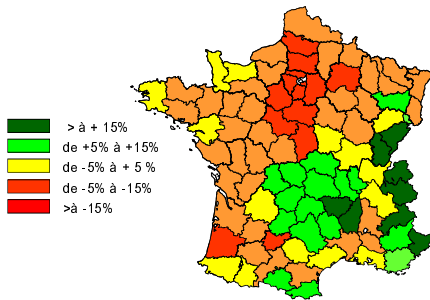
• Article 68 :	- ovins :	0,9
	- lait montagne :	5,5
	- Agriculture Biologique :	0,5
• Article 63 :	- herbe	20,8
• Développement rural :		
	- ICHN :	3
	- nouveau défis :	0,5
	- conversion Agriculture Biologique :	0,1
		31,3
• Prélèvements :		
	- Article 68 :	4,8
	- Article 63 :	4,7
	- Modulation :	3,1
		12,6
• Solde net :		18,7

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

50



EVOLUTION DES SOUTIENS DE LA PAC (1er et 2ème pilier) par département après application du Bilan de santé



Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

51



HYPOTHESES DE SIMULATIONS POUR VOTRE EXPLOITATION EN 2010

• Attributions :	
- Ovins :	+ 20 €/tête
- Lait :	+ 20 €/1 000 l. (jusqu'à 130 000 l.)
- Herbe :	70 €/ha
- ICHN :	+ 8 %
• Prélèvements :	
- Article 68 + modulation :	8 % des aides du 1er pilier hors part nationale PMTVA
- Article 63 :	12,5 % PMTVA européenne
(sur aides couplées)	25 % PB
	31 % PAB
	56 % SCOP

Chambre d'Agriculture du Cantal - avril 2009

52